

LE CŒUR ET LA RAISON

Le Bulletin d'information du Réseau Éducation Sans Frontières 63



Le Réseau Éducation Sans Frontières 63 est un collectif qui réunit des militant.e.s et des citoyen.ne.s qui œuvrent autour d'une revendication claire et fondamentale UN TOIT, UNE ÉCOLE, DES PAPIERS POUR TOUTES ET TOUS.

**GUERRE AUX MIGRANT.E.S, FABRIQUE DE SANS-PAPIERS, DISCRIMINATIONS...
ENSEMBLE CONTRE LA POLITIQUE MIGRATOIRE BAYROU / DARMANIN / RETAILLEAU**

MANIFESTATION

Samedi **15** mars 2025 à **15H**

Place de **Jaude** à Clermont-Fd



Un toit, une école, des papiers pour toutes et tous !

INFORMATIONS PRATIQUES



Réseau Éducation Sans Frontières 63, Centre Jean Richepin, 21 rue Jean Richepin 63 000 Clermont-Ferrand.



resf63@free.fr
amis.resf63@laposte.net



RESF 63



#RESF63



RESF_63

- Réunions du RESF 63 ouvertes à toutes et tous les lundis à 18h au centre Jean-Richepin.
- Permanence travailleurs les mardis de 14h30 à 17h à l'UL CGT de Clermont-Fd

Pour soutenir financièrement (aide aux papiers, transport...)



Adhérez ou faites un don À L'ASSOCIATION DES AMI.E.S DU RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES 63

Stigmatisation, chasse aux sans-papiers, droits bafoués : le gouvernement déclare la guerre aux exilé.e.s

Edito

Depuis des mois, le ministre de l'intérieur, Retailleau, multiplie les déclarations visant à supprimer les possibilités d'accueil et de régularisation des personnes migrantes.

Sur fond de racisme décomplexé inspiré par l'extrême droite, le ministre donne aux préfets des consignes fermes de non-régularisation des personnes étrangères vivant en France sans titre de séjour. A Clermont-Ferrand, le zèle préfectoral ne se fait pas attendre : une mère et sa fille de 7 jours sont sorties de l'hébergement d'urgence et se retrouvent à la rue. Des professionnels sont chargés « d'évaluer la vulnérabilité » des personnes en hébergement d'urgence.

La préfecture préparerait-elle une nouvelle mise à la rue en masse, comme l'an dernier, dès le retour du printemps ? Qu'elle ne doute pas de la réaction des clermontois.es !

Dans la continuité de la loi Darmanin de janvier 2024, cette circulaire Retailleau met à bas les possibilités de régularisation exceptionnelle des étrangers au titre de la situation familiale ou du travail. Elle augmente la durée de séjour requise sur le territoire à 7 ans au lieu de 5 ans précédemment, voire 3 ans au titre du travail, pour pouvoir solliciter une régularisation à titre exceptionnel. Elle rend quasi-impossible la régularisation d'une personne ayant subi une OQTF, exécutée ou pas, même datant de plusieurs années.

Depuis 20 ans, tous les gouvernements ont durci les politiques d'accueil des étrangers et fait de la vie des primo-arrivant.es un enfer.



Lire la suite en Page 2

Le passage par la case sans-abrisme est devenue à leurs yeux obligatoire pour supposément dissuader de venir, ou de rester, toutes celles et ceux qui viennent demander une protection dans notre pays. Tous déclaraient vouloir ainsi lutter contre le développement de l'extrême-droite. On voit aujourd'hui le résultat.

20 ans de cette logique politique, c'est 20 ans de victoire idéologique de l'extrême-droite, car elle est pensée structurellement pour éviter un supposé « appel d'air ». Cette théorie infondée, largement infirmée depuis des années par les chercheur·es qui travaillent sur ces questions, propose une lecture erronée des dynamiques de l'exil consistant à croire que l'on fuirait les persécutions et la pauvreté non pas pour se sauver, mais plutôt pour venir profiter d'une place d'hébergement, de minimas sociaux ou de soins gratuits.

Non, les migrant.e.s fuient la violence, la guerre, les mafias, la misère et dans ces situations les États occidentaux n'ont pas forcément les mains propres. Aujourd'hui, Retailleau veut même en rajouter en proposant une trente et unième loi (30 depuis 1980) qui entre autres, réduirait l'accès à l'Aide Médicale d'Etat. C'est stupide et basement xénophobe. Les sept derniers ministres de la santé ont fait connaître leur opposition à un tel projet, idem du corps médical. L'AME c'est 0,4 % du budget total de l'assurance maladie. Réduire cela c'est une fois de plus vouloir capter l'électorat du RN. Retailleau est visiblement déjà en campagne... et semble ignorer que les virus n'ont pas de papiers.

Il vient de profiter de la situation dramatique de Mayotte pour modifier le droit du sol dans ce département, il souhaite de plus un débat plus large sur la question de « ce qu'est être français » et déjà le RN annonce qu'il faut étendre cette loi à tout le territoire. Pour ces gens-là, peu importe que le droit du sol soit devenu un fondement républicain depuis 1889, jamais remis en cause, même sous Vichy ! Trump et son racisme avoué leur donnent des ailes.

Le 27 juillet 2017, Macron, récemment élu, déclarait pourtant : « La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus ».

Depuis, les mises à la rue se multiplient comme passage obligé pour celles et ceux qui veulent reconstruire une vie parmi nous, y compris pour des mineurs venus seuls en France. Ces mineurs non accompagnés (MNA) dont on ne veut pas reconnaître la minorité peuvent aussi se retrouver à la rue et n'y échappent que grâce à la solidarité citoyenne.

Nous revendiquons pour eux, la présomption de minorité et le droit à l'éducation.

Rendre les régularisations pratiquement impossibles comme le souhaite Retailleau, Darmanin, Bayrou et toute l'extrême-droite, **c'est fabriquer des sans-papiers, élargir la cohorte des sans droit**, refuser de voir que le plus souvent ces gens là travaillent dans des secteurs où leur présence est indispensable (bâtiment, travaux publics, hôtellerie, restauration, agriculture, santé, aide aux personnes...).

Et pour en rajouter dans la xénophobie, des centaines de travailleurs étrangers en situation régulière, à Clermont-Ferrand et ailleurs, perdent leur emploi justement parce que les préfetures accumulent les mois de retard dans le renouvellement des titres de séjour.

Maintenir cette politique de stigmatisation des étrangers, c'est laisser croire à la population qu'une immigration zéro est possible. C'est par là même désigner encore et toujours des boucs émissaires pour saper toute contestation des politiques libérales. Ce ne sont pas les sans-papiers qui provoquent la fermeture de Auchan, des usines Michelin, des classes dans les écoles ou la casse des services publics...

- > LES SANS-PAPIERS NE SONT PAS UN DANGER. ILS SONT EN DANGER.
- > FERMETURE DES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.
- > UN TOIT, UNE ÉCOLE, DES PAPIERS POUR TOUS ET TOUTES.
- > RÉGULARISATION.



MANIFESTATION >> Samedi **15** mars 2025 à **15H**
Place de **Jaude** à Clermont-Fd

Clermont-Ferrand : nouvelles pratiques inquiétantes dans l'hébergement d'urgence.

Droit au Logement

Depuis janvier 2025, le centre d'hébergement d'urgence appelé le "43", géré par le Collectif Partage et Projets (CPP), applique une nouvelle règle aux résidents placés par le 115 : fermeture des portes en journée. Concrètement, ces personnes en grande précarité doivent quitter les lieux de 9h à 17h en semaine, y compris en plein hiver. Seule exception : le week-end. Si l'Accueil de Jour permet d'obtenir un repas, il n'offre pas de conditions adéquates pour se reposer ou se mettre à l'abri dans de bonnes conditions.

• MOINS D'HÔTELS, PLUS DE PRESSIONS : L'ÉTAT DURCIT L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT

En parallèle, une autre politique inquiétante se met en place. Depuis début janvier, le 115, sous la tutelle de l'État, réduit les places d'hébergement en hôtel pour les familles et les personnes seules. Mais cette réduction ne se fait pas sans méthodes brutales.

Les personnes concernées sont désormais convoquées de manière autoritaire par des travailleurs sociaux non qualifiés du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Ces derniers exigent des documents pour évaluer leurs vulnérabilités. Un changement majeur par rapport aux pratiques précédentes, où ces vulnérabilités étaient établies sur la base notamment de certificats médicaux.

Ces nouvelles méthodes ne font qu'accroître la précarité et le stress de personnes déjà fragilisées, souvent invisibilisées et isolées. Beaucoup n'osent pas se plaindre, mais cela ne signifie pas qu'elles acceptent cette situation.

• UN DROIT FONDAMENTAL REMIS EN CAUSE

L'hébergement d'urgence n'est pas un privilège, c'est un droit. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (article L345-2-2) garantit une prise en charge sans condition de personnes sans abri, de jour comme de nuit. En imposant des contraintes administratives abusives et en chassant les résidents en journée, l'État viole ses propres obligations. Ces pratiques ne peuvent rester sous silence. Nous devons les dénoncer et exiger le respect du droit à un hébergement inconditionnel et digne pour toutes et tous.

Baromètre 2024 du sans-abrisme à Clermont-Ferrand : une situation toujours plus alarmante.

Droit au Logement

Pour l'année 2024, notre recensement fait état de au moins 251 ménages concernés, un nombre qui reste très certainement en dessous de la réalité tant le recensement des personnes à la rue est difficile.

Parmi elles, 36 % sont des familles avec enfants, une statistique qui illustre l'ampleur du drame humain que représente l'absence de solutions pérennes.

Autre indicateur inquiétant, le nombre de femmes seules sans abri a augmenté de 20 % en un an, atteignant 66 personnes. Une hausse significative qui témoigne d'une précarisation croissante, notamment pour les plus vulnérables.

Mais au-delà des chiffres, c'est toute la gestion de l'hébergement d'urgence qui suscite l'inquiétude. Loin de répondre aux besoins croissants, la politique menée sous l'autorité de la Préfecture se dégrade, avec toujours plus de refus d'hébergement, des solutions précaires et temporaires, et un manque criant de volonté politique pour apporter des réponses dignes et pérennes.



Droit du sol : restrictions à Mayotte, brèche dangereuse dans les droits des étrangers en France.

Droit du sol

C'est seulement en 1994 que l'application du droit du sol et donc l'accès à la nationalité française ont été établis dans les territoires d'Outre-mer.

Après la loi Collomb de 1998 exigeant que l'un des parents possède un titre de séjour régulier depuis au moins trois mois, les députés de droite viennent d'adopter un projet de loi qui durcit l'accès à la nationalité française pour « stopper l'attractivité » de ce département. En effet le texte des Républicains élargit cette condition aux "deux parents", et étend la durée nécessaire de leur présence régulière sur le territoire à trois ans.

La Gauche et les associations de soutien aux personnes étrangères font bloc contre cette loi, d'autant que le premier ministre a déclaré « il faudra un débat plus large sur la question de « ce qu'est être français ». **Cette loi a été adoptée le 6 février 2025 alors que le principe du droit du sol est inscrit dans le droit français depuis 1515 et est devenu un fondement républicain depuis 1889, jamais remis en cause, même sous Vichy !** C'est une loi attentatoire aux droits fondamentaux des personnes résidant à Mayotte, et une brèche dangereuse pour les droits des personnes étrangères sur tout le territoire national.

Aide médicale d'État (AME) : un dispositif essentiel en danger

Droit à la santé

L'AME est une aide médicale destinée aux personnes étrangères sans titre de séjour en France. Elle constitue un filet de sécurité qui leur garantit un accès aux soins minimal et au-delà, c'est un outil indispensable de santé publique pour protéger la santé de toutes et tous.

Il faut protéger l'AME !

C'est le seul moyen de se soigner pour les personnes vivant dans une précarité extrême en France (50 % des bénéficiaires de l'AME déclarent souffrir de pathologies qui nécessitent des soins comme le diabète ou des maladies infectieuses). Si elles ne peuvent pas se soigner, ces personnes risquent de développer des complications (des complications médicales plus difficiles à traiter et plus coûteuses). Enfin, gardons à l'esprit que le droit à la santé est universel et devrait être accessible à tous.

NON l'AME n'est pas un dispositif généreux

Il existe un délai de carence pour l'accès à l'AME (justifier de 3 mois de présence sur le territoire français). Le panier de soin de l'AME est plus petit que celui des assurés sociaux : certains soins ne sont pas pris en charge. En outre, le niveau de prise en charge de l'AME ne permet pas de couvrir les frais réels (prothèse, paire de lunettes).

NON supprimer l'AME ne ferait pas économiser de l'argent aux contribuables

L'AME c'est 1,2 milliards d'€ soit 0,4 % du budget total de l'assurance maladie (246 milliards d'€). Effectuer des soins précoces permet de toujours réaliser des économies. Prévenir vaut mieux que guérir ... et ça coûte moins cher.

NON l'AME n'attire pas des étrangers qui viennent se faire soigner en France

De nombreuses enquêtes montrent que les migrants ne choisissent pas leur pays de destination en fonction des prestations sociales. Il existe de multiples barrières administratives dans l'accès à l'AME. 49 % des personnes qui pourraient bénéficier de l'AME n'y ont pas recours. Ainsi, la plupart des étrangers qui arrivent en France ne connaissent même pas ce dispositif

Contre les discours de l'extrême droite



1. "IL Y A BEAUCOUP PLUS D'HOMMES QUE DE FEMMES QUI MIGRENT".

C'est FAUX. 48% des migrants dans le monde sont des femmes et elles sont majoritaires à migrer en Europe et en Amérique du Nord.

2. "LES IMMIGRÉS COÛTENT PLUS CHER QU'ILS NE RAPPORTEMENT".

C'est FAUX. Tous les organismes internationaux disent le contraire dont l'OCDE. D'abord parce que l'immense majorité d'entre eux est en âge de travailler et qu'ils participent à l'économie du pays notamment en consommant. Même quand l'accueil dure un peu plus que la moyenne, l'apport des étrangers à l'économie permet très vite de rattraper ce "coût".

3. "LES EXILÉ.E.S SONT MAJORITAIREMENT PAUVRES ET NON-INSTRUITS".

C'est FAUX. Les migrants sont de plus en plus qualifiés et ce sont surtout ceux qui peuvent en réunir les moyens qui s'exilent.

4. "LES AFRICAINS MIGRENT EN MASSE VERS L'EUROPE".

C'est FAUX. Sur 1,2 milliard d'habitants en Afrique, à peine 36 millions d'entre eux (dont 28 millions de subsahariens) migrent, et seulement 10 millions vivent hors d'Afrique.

5. "LES RÉFUGIÉ.E.S SONT SURTOUT ACCUEILLIS EN EUROPE".

C'est FAUX. Il n'y a que 10% de l'ensemble des réfugiés dans le monde qui vivent dans l'UE.

6. IMMIGRATION ET DÉLINQUANCE SONT LIÉES

C'est FAUX. 98,6% des OQTF n'ont jamais été condamnées par la justice. Le CEPII (rattaché à Matignon) conclut dans un rapport que "toutes les études concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance".

7. "IL Y A DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES ÉTRANGÈRES QUI S'INSTALLENT DANS NOTRE PAYS CHAQUE ANNÉE".

C'est FAUX. Le solde migratoire évolue peu depuis une trentaine d'années, oscillant entre 50 000 et 100 000 personnes.